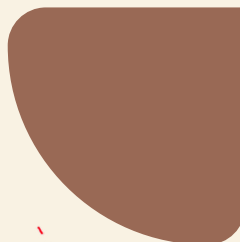
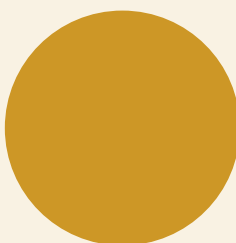


Observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale

ARDENNES



SENACS

senacs.fr
2026
données 2025



À SAVOIR :

Enquête annuelle. Depuis 2013, les centres sociaux et les espaces de vie sociale transmettent chaque année, via leur Caf et leur fédération locale, un certain nombre de données sur leur activité et leur fonctionnement. Cette enquête récurrente est détaillée et méthodique.

Focus spécifiques. Chaque année, une ou deux thématiques spécifiques sont choisies, en lien avec l'actualité ou les évolutions de l'AVS. Elles font l'objet d'un volet plus fouillé du questionnaire d'enquête. En 2026, le focus est mis sur les familles et les inégalités éducatives, ainsi que sur les difficultés économiques et de ressources humaines.

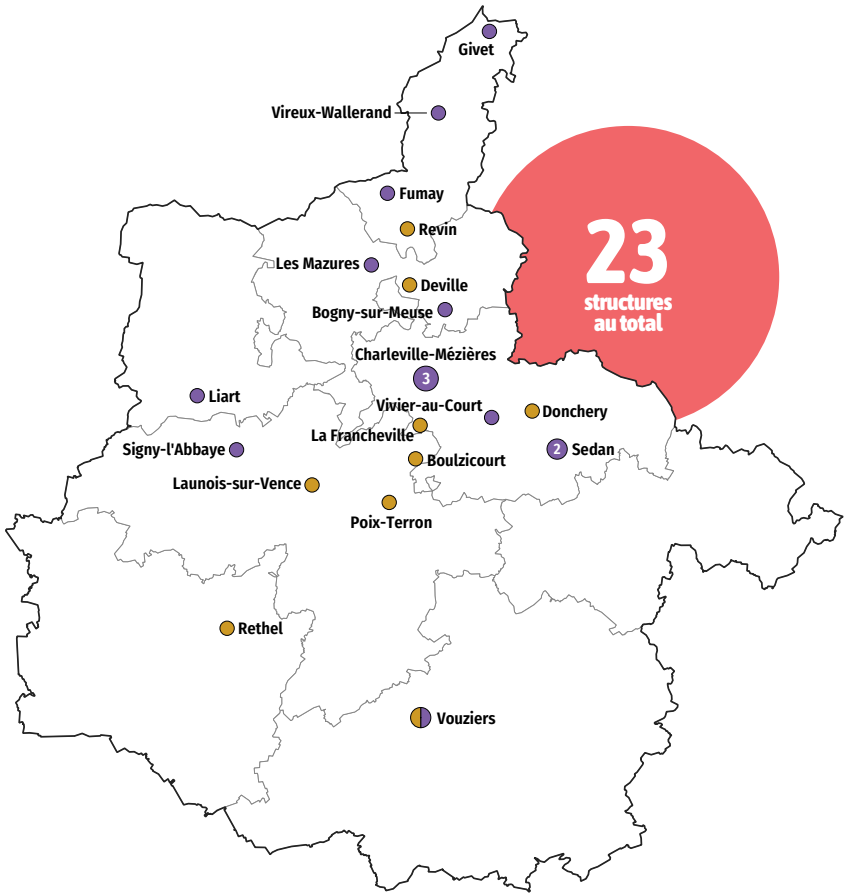
Données 2025. Ce livret synthétise une partie de l'enquête réalisée en 2026, qui portait sur les données 2025.

Précisions. À noter que la carte des structures en page 3 donne un aperçu le plus à jour possible des structures existantes sur le territoire. Dans les pages qui suivent, les chiffres ne portent que sur les structures ayant répondu au questionnaire.

Crédits photos de couverture : Amélie Héroux, Laurent Sanson, Lucile Barbéry, Marta Nascimento, Pierre Leray, Yann Castanier et Yves Nivot.

Cartographie du réseau en Ardennes

Cette carte présente un état des lieux actualisé à septembre 2026, sachant que les données statistiques de l'enquête Senacs portent sur les structures existantes et répondantes en 2025.



14

centres sociaux
agréés par la Caf



→ 14 ont répondu à l'enquête

9

espaces de vie sociale
agréés par la Caf



→ 9 ont répondu à l'enquête

Territoire d'intervention



48%
à dominante
urbaine



52%
à dominante
rurale

→ 26% situés sur un quartier
prioritaire politique de la Ville (QPV)

→ 39% situés en zone France
ruralités revitalisation (FRR)

Mode de gestion

87%
→ en gestion associative

13%
→ en gestion collectivité

Portrait de l'activité des structures de l'AVS

Les structures de l'animation de la vie sociale visent toutes l'émancipation des habitants et la transformation sociale. Elles sont implantées sur les quartiers ou les territoires ruraux et agissent dans la proximité, au service de tous les habitants.

Les centres sociaux

23 240

habitants ont participé à une ou plusieurs activités des centres sociaux.



soit +56% depuis 3 ans (2022-2025)

→ 14 370 habitants ont fréquenté les événements ou actions des partenaires hébergés.

Bénévoles et salariés

492 salariés

→ soit 244 ETP



148

bénévoles de pilotage

627

bénévoles d'activités (réguliers ou ponctuels)

54 heures

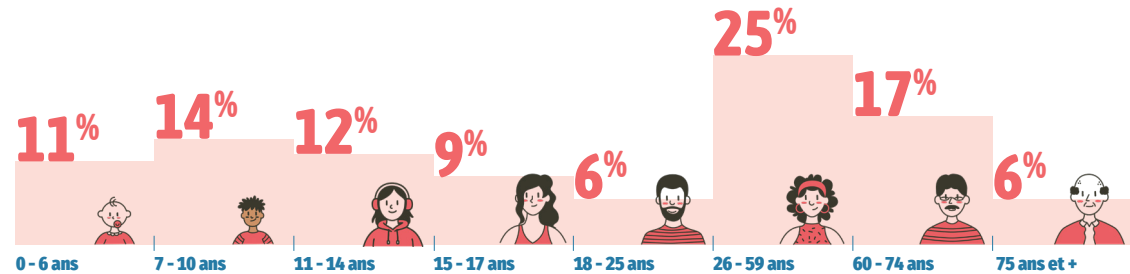
d'ouverture hebdomadaire en moyenne par centre social



→ dont 40 heures d'ouverture de l'accueil

Des actions pour tous les âges

→ usagers participant aux actions, projets et services des structures uniquement



Aller au devant des habitants

Les centres sociaux et les espaces de vie sociale développent des actions d'aller-vers en dehors de leurs locaux. Présence dans l'espace public, interventions chez des partenaires, médiation ou animations de proximité : ces démarches permettent de créer le premier contact, de renforcer les liens de confiance et de rendre les actions de la structure accessibles au plus grand nombre.



100%

des structures proposent des actions ou des activités d'aller-vers, que ce soit dans l'espace public ou chez des partenaires.



21 heures

réalisées chaque semaine lors d'actions d'aller-vers (en moyenne)

→ dont 60% du temps dans l'espace public



9 010

habitants concernés au total

Les actions d'aller-vers

→ en % de structures concernées

87%

→ Événements tels que des fêtes de quartier

70%

→ Animations de rue ou de proximité (par ex. en sortie d'écoles)

96%

→ Animations ou permanences chez un partenaire (école, CCAS...)

26%

→ Animations de débat dans l'espace public

35%

→ Maraudes et porte-à-portes

43%

→ Médiateur ou médiatrice

Accès aux droits

Les centres sociaux sont naturellement engagés sur les questions de l'accès aux droits des habitants. Les outils mobilisés sont divers, souvent partenariaux. (Données concernant uniquement les centres sociaux)



25 287

personnes accompagnées pour des questions d'accès aux droits en 2025



soit +31% depuis 3 ans (2022-2025)



100%

des centres sociaux disposent de moyens humains et matériels en matière d'accès aux droits.

79%

→ Poste informatique en accès libre ou accompagné

79%

→ Référent de l'accueil (bénévole ou salarié)

71%

→ Permanence administrative et juridique

57%

→ Conseiller numérique

0%

→ Permanence d'écrivain public

43%

→ Point d'accès aux droits

64%

→ Espace France services

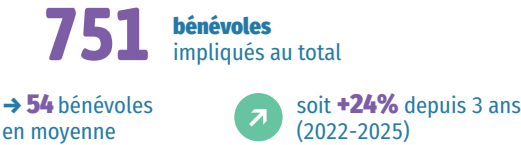
14%

→ Point relais Caf



L'engagement bénévole

Le projet même d'une structure d'animation de la vie sociale est indissociable de l'implication d'habitants bénévoles. Celle-ci est encouragée et accompagnée.



42% dans les activités de façon régulière
41% dans les activités de façon ponctuelle
20% dans le pilotage du centre social

→ soit 23,5 ETP de bénévoles au total
→ 50 heures/an/bénévole (moyenne)

Répartition des bénévoles par genre
→ centres sociaux et EVS



La mesure d'impact social : une dynamique départementale en action !



Le 13 mai 2026, la Fédération ardennaise des centres sociaux (FACS), en partenariat avec la Caf 08, a organisé une journée relative à la **mesure d'impact social (MIS)**.

Elle a mobilisé **127 participants**, dont **plus de 50% de partenaires institutionnels et locaux** témoignant d'une reconnaissance forte de la place des centres sociaux dans les politiques publiques territoriales.

127 participants
mobilisés

+50% de partenaires institutionnels et locaux présents

Un programme riche, du national au local

La journée a permis de croiser les regards et les expertises autour de temps forts complémentaires :

- **Les orientations nationales** avec la présentation de l'évaluation scientifique sur les effets de l'animation de la vie sociale menée par la Cnaf en partenariat avec le LIEPP Sciences Po Paris.
- **La méthodologie départementale** avec la restitution de la genèse, des indicateurs et des enseignements du comité de pilotage MIS (porté par la Fédération et 4 centres sociaux pilotes, avec le soutien de la Caf).
- **Le croisement des expertises** par une table ronde réunissant le conseil départemental, la Caf, la FCSF, des représentants de collectivités et la FACS.

et 4 ateliers thématiques animés par France Active, l'Université de Reims, la FCSF, les centres sociaux Ouest avenue et FJEPCS.



Quand le vécu donne sens à la mesure...

Deux habitants ont témoigné de leur évolution et de leur émancipation au sein des centres sociaux. Un parcours de vie incarné, renforcé par la projection d'un film sur **le rôle moteur des structures AVS dans l'emploi via les contrats aidés**, et par de riches échanges sur l'écologie lors d'un **banquet citoyen**.

Et après ? Les perspectives 2026-2027

L'année 2026 est déjà marquée par la poursuite d'échanges structurés avec nos partenaires institutionnels et par le lancement de **3 cohortes de formation VISES** (Valorisation de l'Impact Social de l'Entrepreneuriat Social) dispensées par France Active. **9 centres sociaux** vont ainsi s'approprier concrètement ces outils et consolider la culture de l'impact sur tout le territoire !

La nouvelle circulaire AVS 2025 : les points clé

Pourquoi une nouvelle circulaire ?



Pour adapter la doctrine AVS aux nouveaux enjeux sociétaux : **transitions numérique, écologique, démocratique et démographique**. L'ambition de cette nouvelle circulaire est de consolider les centres sociaux (CS) et les espaces de vie sociale (EVS) comme acteurs essentiels de la cohésion sociale, du soutien aux familles et du développement du pouvoir d'agir des habitants.

L'AVS doit être interrogée dans le cadre des conventions territoriales globales (CTG) afin de mieux articuler les réponses locales aux besoins des habitants.

Quelles sont les évolutions ?

→ SIMPLIFICATION

Le projet social et le projet familles sont fusionnés pour devenir le projet social et familial de territoire (PSFT). La dimension familles devient obligatoire.

La période du projet est également allongée jusqu'à 5 ans.



→ CLARIFICATION

Un référentiel national commun est instauré, qui structure les PSFT autour de trois axes à interroger lors du diagnostic :

- « agir pour et avec les familles » à travers la petite enfance, la parentalité, la jeunesse et la réussite éducative.
- « agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités » en favorisant l'accès aux services, l'insertion sociale, la culture, les loisirs et les actions solidaires.

- « agir pour la citoyenneté et prévenir les exclusions » en développant l'accès aux droits, l'inclusion, les transitions numérique et écologique ainsi que la participation citoyenne.

Ce cadre constitue le socle de référence pour tous les projets agréés.

→ ACTUALISATION DES 6 CRITÈRES D'AGRÈMENT

1. la **qualité de la démarche participative (concertation)**
2. la **cohérence entre le diagnostic territorial et le projet proposé, en lien avec le nouveau cadre de référence**
3. l'**adéquation du projet avec les moyens mobilisés**
4. l'**accessibilité pour tous les publics, la mixité et la fonction accueil**
5. la **gouvernance garantissant la bonne conduite du projet.**
6. une **démarche évaluative continue.**

Une attention particulière est également portée aux actions itinérantes et d'aller vers.

→ Cette réforme, applicable au 1^{er} janvier 2027, confirme les Caf comme acteurs majeurs de l'AVS, politique publique majeure de proximité fondée sur la participation des habitants, l'accompagnement des familles et le développement social des territoires.

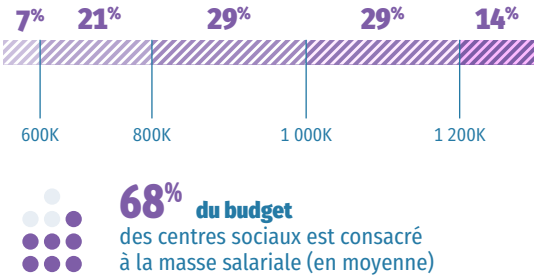
Ressources financières

Les structures d'animation de la vie sociale équilibrent leur budget en combinant différents financements. Les partenaires principaux sont la Caf, les collectivités locales et l'État. Cependant, la participation des usagers reste conséquente.

Les centres sociaux

→ budget cumulé
13 375 000 € → 955 400 € de budget moyen par structure

Répartition des centres sociaux par budget



Répartition des financements

↓ Centres sociaux			↓ Espaces de vie sociale	
	29,9%	Caf		27%
	23,7%	Communes		14,5%
	4,2%	Intercommunalités		9,9%
	8,4%	Département		2,1%
	0,5%	Région		3,2%
	14,5%	État		10%
	7,4%	Usagers		15,9%
	2,4%	Autres partenaires		9,2%
	9%	Autres produits		8,2%

Fiche nationale Senacs

ENQUÊTE 2026 - DONNÉES 2025

- Un observatoire national partagé entre CNAF et FCSF et co-piloté en local par les 2 réseaux
- Un panorama annuel de l'activité des centres sociaux et des espaces de vie sociale

2 425 centres sociaux

76% à dominante urbaine
24% à dominante rurale

2,94 millions d'habitants impliqués dans une ou plusieurs activités des centres sociaux.

3,5 millions d'habitants touchés par les événements et les actions des centres sociaux.

29 000 bénévoles dans les instances de pilotage

60 500 salariés
↓
12,2 ETP en moyenne par structure

110 000 bénévoles d'activités

1 920 espaces de vie sociale

42% à dominante urbaine
58% à dominante rurale

1,07 million d'habitants impliqués dans une ou plusieurs activités des EVS.

1,3 million d'habitants touchés par les événements et les actions des EVS.

17 750 bénévoles dans les instances de pilotage

9 650 salariés
↓
2,6 ETP en moyenne par structure

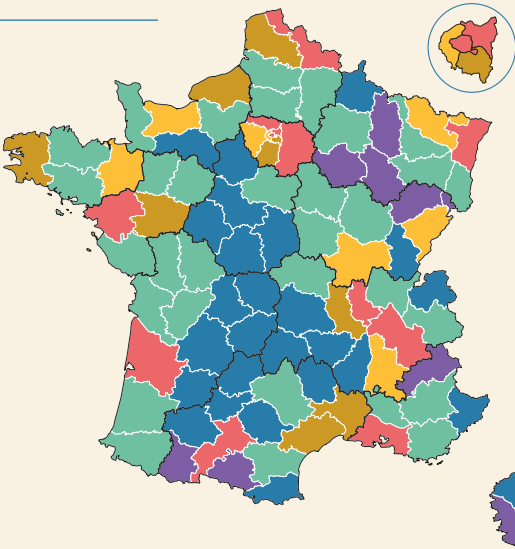
70 150 bénévoles d'activités

723 500 € budget moyen

135 100 € budget moyen

Nombre de structures par département

- Moins de 15 structures
- De 15 à 29 structures
- De 30 à 44 structures
- De 45 à 59 structures
- De 60 à 74 structures
- 75 structures et plus



COORDINATION DÉPARTEMENTALE

Caf des Ardennes

Référente Animation de la vie sociale

Isabelle Roulant

isabelle.roulant@caf08.caf.fr

03.24.33.86.71 / 07.77.73.83.42

Fédération ardennaise des centres sociaux

Chargée d'appui au réseau

Astrid Renard

astrid.renard-fd@orange.fr

07.49.02.09.96

COORDINATION NATIONALE

Un projet co-porté par la CNAF, la FCSF et leurs réseaux.

Caisse Nationale des Allocations Familiales - CNAF

→ **Éric Desroziers**

Fédération des centres sociaux et socioculturels de France

FCSF → **Anne Fleury-Raemy**

Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

→ **Jean-Baptiste Chiodi et Gaëlle Buisset**

Union Régionale Auvergne-Rhône-Alpes Centres Sociaux

AURACS → **Fabrice Gout**

Coordinateur national → **Alexis Gruyer**

Coordination - Secrétariat de rédaction → **Agnès Bureau**

Graphisme → **Tip! - Thibault Pilard**

PROJET SENACS

Expérimentation locale au démarrage (Rhône-Alpes), l'Observatoire SENACS - Système d'Échanges National des Centres Sociaux - rend compte depuis 2013 des activités et de l'organisation des centres sociaux et des espaces de vie sociale pour l'ensemble des territoires, départements et régions en métropole et outre-mer.

Animé localement par les Caf et les Fédérations locales ou Unions régionales des centres sociaux, SENACS est un outil partagé au service de la valorisation et de l'engagement des structures de l'animation de la vie sociale. Coordonné à l'échelle nationale, l'Observatoire appuie ses résultats et ses productions sur la base d'une enquête annuelle, diffusée à l'ensemble des presque 2 450 centres sociaux et 1 920 EVS. Couvrant les grands pans de la vie et des réalisations des structures, cette enquête contribue à qualifier leur impact sur les territoires.

Selon le principe de savoir « compter autrement » et « ne pas tout compter » (tel qu'inspiré du regard du philosophe Patrick Viveret), l'Observatoire se donne ainsi l'ambition d'éclairer et d'apprécier « en contexte » la valeur de structures impliquées pour répondre aux défis de notre société.

Consulter les publications et données de SENACS :

→ **www.senacs.fr**

Suivre l'actualité de SENACS sur LinkedIn - page

Senacs - Observatoire des centres sociaux et des EVS



PROJET → édition 2026



Système d'Échanges National des Centres Sociaux



→ **www.senacs.fr**